

CS BOURAIL

KIDZ CHALLENGE 2022

Le CSB KIDZ CHALLENGE 1° EDITION, c'est plus qu'une course. C'est un regroupement d'épreuves diverses pour le plaisir des plus jeunes.

La course aura lieu le samedi 29 octobre 2022 sur le site de L'AUBERGE DU PÊCHEUR chez la famille LAIGLE à NESSADIOU.

Le départ sera donné le samedi 29 à 14h00, pour se terminer, à 16h00.

Les familles sont invitées à rejoindre le site dès le samedi 29 avril 2021 à partir de 13h00 (Pas de retard svp, il y aura une endurance juste après pour les adultes)

Les épreuves :

- Un parcours XC, long d'environ 2.00 kms, très roulant, de niveau facile, avec peu de passages techniques. (de 1 à 4 tours)
- Un DUAL SLALOM, de 50m à 80m en fonction de la catégorie
- Un « mini » XCE départ en poule

Pour pouvoir s'inscrire aux CSB KIDZ CHALLENGE, chaque participant doit être titulaire, d'une licence FFC en cours de validité, ou fournir pour les non-licenciés (NL) une licence de TRIATHLON 2022, ou un certificat médical de moins de 3 mois avec la mention : **ANNEXE 2**

« non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition ».

Sans l'un de ces trois documents l'inscription est caduque !

Les inscriptions se font en ligne chez notre fidèle partenaire IN LIVE.NC

L'inscription est GRATUITE pour les licenciés

Les frais s'élèvent à 1.500 francs par personne, pour les NON LICENCIES.

Aucun remboursement complet ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques, une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 27 octobre 2022 à 00h00, aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai, ou à l'épuisement des places disponibles.

L'association informe les participants non-licenciés FFC, qu'il est dans leur intérêt de posséder ou de souscrire à titre personnel, à une assurance individuelle accident, qui les couvrira en cas de dommages causés à un tiers ou pas (chute, dommage matériel, etc...), ou dans laquelle un tiers ne pourrait être considéré comme responsable (obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi N°92-562 du 13 juillet 1992).

L'organisation pour sa part est couverte auprès du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie de la Fédération Française de Cyclisme avec une assurance Responsabilité Civile pour la manifestation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations, de vol et autres, sur l'ensemble du site de la manifestation, ainsi que pendant la durée de la course.

Toute dégradation du site accueillant la manifestation pourra entraîner des poursuites en justice.

L'organisation prend en charge le bon déroulement de :

- L'organisation de l'épreuve (matériel physique et humain, ambulance...).
- La fourniture d'une partie des boissons fraîches (eau, sodas, etc....).
Les familles sont conviées à prendre également leurs dispositions.
- Récompenser les 3 premiers, et peut-être plus, qui sait ...

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

Le classement serait alors établi selon les derniers pointages à la table des commissaires, les concurrents sur circuit seraient alors intégrés au classement final.

- **Un tour commencé doit être fini dans le sens de la course !** Il est **INTERDIT** de faire demi-tour, ni de sortir du tracé balisé. Le coureur doit effectuer son tour au complet avec son vélo, même en cas de panne ou de casse. Dans ce cas, soit il répare sur le circuit et repart, soit il **MARCHE !** Le coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour permettre le passage de relai.
Le non-respect de cette règle entraîne automatiquement la DISQUALIFICATION de l'équipe.
- Les VTT autorisés sont les vélos aux normes en vigueur, présentant un état de sécurité satisfaisant avec contrôle technique.
- Les assistances mécaniques extérieures sont interdites, seuls les concurrents peuvent s'entraider. **Le FAIR-PLAY est de mise. MERCI aux parents de ne pas intervenir.**
- **Chaque personne présente a l'obligation de porter secours à un participant ayant un problème de santé et doit prévenir l'assistance médicale et l'organisation.**
- Toutes tricheries, ou tentatives de tricheries, entraîneront sans discussion possible la disqualification de l'enfant. Des contrôles inopinés seront opérés par les commissaires tout au long de l'épreuve, sur le parcours et dans les stands.
- Un comportement respectueux des règles, des concurrents, des commissaires, des organisateurs, et de toutes autres personnes et matériels est obligatoire. Sinon des pénalités de tours seront appliquées, pouvant aller jusqu'à la **disqualification**.
- Les réclamations éventuelles seront à déposer par le capitaine, par écrit auprès de la direction de course. Une somme de 3 000 francs sera exigée, cette somme sera remboursée si la réclamation est justifiée et approuvée par le collège des commissaires.

Avant le début de la course, les enfants et en tenue devront se présenter à l'appel de leur nom pour l'émargement individuel avec pièce d'identité. Les vélos seront alors contrôlés, ils devront avoir :

- Un état mécanique général satisfaisant au niveau sécuritaire (freinage, vétusté, etc...)
- Les guidons devront être bouchés aux extrémités, de même pour les bar-ends (cornes)

Il en sera de même pour l'équipement des coureurs, ils devront avoir :

- Leur plaque de course fournie par le CRCNC
- Le casque avec la jugulaire bouclée
- Des chaussures fermées est adéquates
- Un maillot club (licencié FFC) **OBLIGATOIRE**
- Des gants
- Des lunettes (conseillé)

Si un seul de ces éléments manquerait au contrôle, le participant ne prendrait pas le départ. A l'issue du contrôle les commissaires remettront la plaque témoin.

Pour gagner, c'est simple, il faut être le plus rapide sur chaque épreuve, afin d'obtenir le chrono le plus bas. Le calcul sera fait selon la méthode suivante :

Temps de référence sur le XC

Obtention de points sur le SLALOM et le XCE de 20 à 0
(1°=20pts / 2°=19pts / 3°=18pts / 4°=17pt / 5°etc.... / 20°=1pt)

Les points donnent des bonus de temps sur le temps de référence XC

1 = 20s en moins

Ex : XC = 00:10:32 / 2° SLALOM / 3° XCE soit 00:10:32 – 2°=19s – 3°18s = **00:09:55**

Le classement sera le suivant :

VAINQUEUR AU SCRATH (les plus rapides de la course XC !) et par catégorie
(Poussins / Pupille / Benjamin / Minime)

- 1° Garçon et Fille
- 2° Garçon et Fille
- 3° Garçon et Fille
-

DERNIERES INFOS

Les MINEURS doivent présenter l'autorisation parentale en **ANNEXE 1**

Des photos et des vidéos seront réalisées tout au long de la manifestation, aussi bien sur circuit que sur site. Le consentement de la diffusion des images est donné par l'ensemble des participants, coureurs et leur entourage. Il n'y aura donc aucune redistribution en numéraire des droits à l'image.

Si vous avez des questions, contactez l'organisation par mail : csbcyclismenc@gmail.com

ANNEXES

- Programme des festivités
- Bulletin d'inscription
- Autorisation parentale
- Engagement NON LICENCIE

PROGRAMME DES FESTIVITES

SAMEDI

à partir 13h00 :	Arrivée coureurs + contrôle + répartition catégories
à partir 14h00 jusqu'à 16h00 :	Epreuves
à partir 16h30 :	REMISE DES PRIX

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom:
Date de naissance: Sexe: F H (entourer la mention)
Adresse mail: @ N° de tél:
Ville de résidence :
Licencié(e): Club (N° NIP si possible): N° :
Non-licencié (NL), dans ce cas le coureur doit joindre un certificat médical
Droit inscription: 1 500 (NL) chèque, Banque : N° :
Espèces

ANNEXE 1**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS
LICENCIES & NON-LICENCIES**

PARTICIPATION AU CSB KIDZ CHALLENGE

Je soussigné (nom, prénom) :

Responsable légal de (nom, prénom) :

Date de naissance : né(e)le / / à

En qualité de autorise mon (ma)

à participer aux CSB KIDZ CHALLENGE organisées par le club CS BOURAIL

Mon enfant suivra les indications qui pourront lui être données et se conformera aux décisions de la direction de la course.

J'autorise les responsables des clubs à prendre en cas de besoin toute décision jugée utile ou nécessaire à la santé de mon enfant.

Je joins un certificat médical de moins de 3 mois avec la mention :

« non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition ».

Mon numéro de téléphone :

Adresse mail :

A , Le / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE 2

ENGAGEMENT NON – LICENCIE

A fournir lors de l'émargement (en cas d'oubli = PAS DE DEPART POSSIBLE !)

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.ffc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation FFC en vigueur, du règlement de la coupe de cross-country de Nouvelle-Calédonie, ainsi que du règlement particulier de course.

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

A _____ , Le _____ / _____ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 (TROIS) MOIS

PARTIE RESERVEE AU MEDECIN

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Mlle.....

Après examen, le patient ne présente aucun motif de « ***non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition*** ».

A _____ , Le _____ / _____ / _____

Signature et tampon